ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 433

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le grave problème des classes préparatoires technologiques aux grandes écoles. Pour les bacheliers de la filière Sciences et techniques industrielles (STL), en classes préparatoires TSI, le nombre de places offertes aux concours en 1997 a été réduit de 25 %. Les classes préparatoires appelées TB, réservées aux bacheliers de la filière STL-BGB (sciences et technique de laboratoire, option Biochimie génie biologique), risquent de disparaître cette année, le ministère de l'agriculture, organisateur des concours, ayant décidé, sans aucune analyse ni concertation préalable, et malgré l'opposition du ministère de l'éducation nationale, de leur suppression. Créées il y a 20 ans, les classes TB offrent une réelle chance de promotion sociale à des élèves souvent issus de milieux modestes et ayant suivi des études secondaires technologiques et leur permettrent, par des concours spécifiques, l'entrée dans les grandes écoles d'ingénieurs agronomes, de travaux agricoles et dans les écoles vétérinaires. Ces classes ont rempli leur mission puisque l'insertion professionnelle des anciens élèves est excellente et qu'elles permettent la revalorisation de la voie technologique et la diversification des formations d'ingénieurs qui, sans elles, seraient réservées à une élite. A l'heure où le Gouvernement met en avant l'importance des politiques de formation et de la formation technique, cette attaque contre les filières de l'enseignement technologique mettant en péril une voie qui favorise une culture technologique d'excellence est inacceptable. Les futurs bacheliers STL-BGB seraient les seuls à ne pas avoir de débouchés en classe préparatoire. La suppression des CPGE-TB renforcerait la fracture et les inégalités, porterait un coup dur à l'enseignement technologique et irait à l'encontre des dispositions du « nouveau contrat pour l'école ». Il lui demande, par conséquent, de prendre les mesures nécessaires afin que les concours spécifiques aux classes TB soient maintenus.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est particulièrement attaché à ce que les bacheliers de toutes les séries et en particulier ceux des séries technologiques, aient accès à des voies de formation valorisantes. La diversification des profils d'ingénieurs est une des pièces maîtresses de la récente réforme des classes préparatoires aux grandes écoles. L'apport des bacheliers technologiques à cette diversification apparaît de ce point de vue tout à fait essentielle. S'agissant des classes « technologie et biologie » (TB) destinées en priorité aux bacheliers de la série « sciences et technologies de laboratoire », spécialité « biochimie, génie biologique », leur recrutement en première année sera maintenu à la rentrée 1997, suite à une décision récente du ministère de l'agriculture et de la pêche de conserver des concours spécifiques pour l'entrée dans des grandes écoles placées sous sa tutelle.

Données clés

Auteur : M. Georges Hage
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE433

Numéro de la question : 433
Rubrique : Grandes écoles
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2235
Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3082